

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07 FEV 2024

ID : 066-216602136-20240206-DELIB20240213-DE

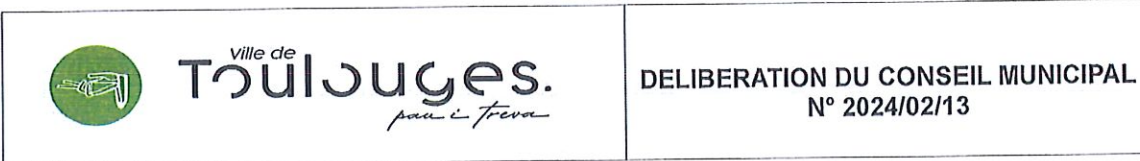


2024/40

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réception, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29/01/2024	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Florian GUZDEK, Fabrice SCHORDING
Nombre de conseillers :	Absents excusés ayant donné procuration : Béatrice BAILLEUL, Audrey CALVET, Rudy KLEIN, Laurent LOPEZ, Isabelle OSTERSTOCK, Pascale MICHEL
En exercice : 27	Absents : Franck DE LA LLAVE, Fabien BATLLE
Présents : 22	Secrétaire de séance : Fabrice SCHORDING
Votants : 25	

VENTE DE LA PARCELLE AY 146p sise 1 rue Pierre Brossolette aux Consorts MONTEL

Eric GARAVINI rappelle à l'Assemblée qu'à la suite de travaux entrepris par les consorts MONTEL au moment de la construction de la maison et de ses annexes, une portion d'un espace vert public a été empiétée. Ainsi, pour régulariser la situation, et après plusieurs réunions, la vente de la partie empiétée de la parcelle apparaît comme solution.

Par courrier en date du 31 octobre 2023, les consorts MONTEL, proposent à la commune d'acquérir la parcelle ainsi annexée par leurs travaux.

Ladite parcelle est cadastrée AY 146p située 1 rue Pierre Brossolette, contiguë à la parcelle des consorts MONTEL, la partie empiétée est d'une contenance de 13m². Elle se situe en zonage U2. La parcelle appartient à la commune.

A la suite des entretiens entre les consorts MONTEL et la commune de Toulouges, une proposition d'achat a été faite. Le prix fixé pour le terrain de 13m² est de 2 860 €, soit 220 € / m². Le prix fixé tient compte de la situation de la parcelle, de son zonage et du prix de vente similaire sur des terrains du secteur.

Il rappelle que par délibération n°2024/02/ du Conseil municipal du 5 février 2024, la commune a procédé à la désaffectation et au déclassement de ce terrain. Il peut, en tout état de cause, être cédé par simple délibération.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de l'acquisition par les Consorts MONTEL, de la parcelle cadastrée AY146p, d'une superficie 13m² située à l'angle du 1 rue Pierre Brossolette, appartenant à la commune de Toulouges.

PRECISE que le prix d'achat pour le terrain est fixé à 2 860.00 €, soit 220 € le m².

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07 FEV 2024

ID : 066-216602136-20240206-DELIB20240213-DE

Recevez
le
rédigé

2024/41

NB

PRECISE que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 07 FEV 2024

Fait à Toulouse, le 6 février 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

A

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 07 FEV 2024